Alerte Arnaque au RGPD : Faux fax, faux courriers… de « Mise en conformité RGPD »



Quelques jours après l'entrée en application du règlement européen, la CNIL appelle une nouvelle fois à la vigilance et rappelle que des démarchages peu scrupuleux proposant une mise en conformité « clé en main » ne se font pas à son initiative ou avec son soutien.

Voici quelques exemples de faux courriers ou de faux fax que certains utilisateurs ont publiquement partagé pour nous signaler les arnaques. Merci à eux.

Vous avez un doute n'hésitez pas à contacter la CNIL au +33 (0)1 53 73 22 22. ou à nous les signaler directement par e-mail à signalements[a rob ase]lenetexpert.fr ou à nous contacter directement avec notre formulaire.

Nous étudierons tous vos document.

FAUX COURRIER



https://pbs.twimg.com/media/DhKqMScXcAACNho.jpg partagé sur Twitter par Elisabeth Marrache

FAUX FAX



Christophe Binot/ LinkedIn — Un fax non signé invitant à une mise en conformité avec le RGPD. https://www.bfmtv.com/tech/rgpd-les-petites-entreprises-exposees-aux-escroqueries-1473333.html

Vous avez un doute n'hésitez pas à contacter la CNIL au +33 (0)1 53 73 22 22. ou à nous les signaler directement par e-mail à signalements[a rob ase]lenetexpert.fr ou à nous contacter directement avec notre formulaire.

Nous étudierons tous vos document.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

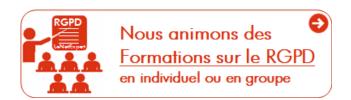
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]